

Commmunauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Octobre 2019 (n° 2)



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

----- Pages

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

- ✓ Décision n°2019-DP-028 du 18 octobre 2019 : Autorisation de signature avec la société VERDI INGENIERIE CŒUR DE France pour un marché ayant pour objet une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des contrats et travaux dans le cadre de la compétence assainissement

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 2017-DCC-001 du 09 janvier 2017 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 2017-DCC-004 du 09 janvier 2017 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu la délibération n°2018-DCC-121 du 18 septembre 2018 portant extension et modifications des attributions déléguées au Président ;

Vu l'arrêté n° 2017/63 en date du 11 décembre 2017 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur DESLIENS Pierre, Vice-Président ;

Considérant la nécessité d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des contrats et travaux dans le cadre de la compétence assainissement de la Communauté de communes ;

Vu l'offre reçue le 17 septembre 2019 et l'analyse en date du 19 septembre 2019 ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société VERDI INGENIERIE CŒUR DE FRANCE, représentée par Monsieur PLAT Jean Luc, sise, 99 rue de Vaugirard 75006 PARIS - SIRET 44529279000075 – d'un marché ayant pour objet une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des contrats et travaux dans le cadre de la compétence assainissement, pour un prix unitaire journalier de 700 € HT, pour une durée de 6 mois, à raison d'une journée par semaine.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Neuilly-en-Thelle, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20191018-2019-DP-028-AU

Neuilly en Thelle, le 18 octobre 2019

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 22/10/2019
Affichage 22/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,


Pierre DESLIENS

Communauté de communes Thelloise

BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 theloise.fr

 theloise

 @Thelloise